



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2008

PA-87

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'adoption par le Conseil administratif, le 17 janvier 2007, du règlement de la commission consultative des espaces verts et de l'environnement;

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – L'article 129, lettre B), du règlement du Conseil municipal est complété comme suit:

«j) Tous les 4 ans, au cours de la session d'installation, élection de 2 membres de la commission consultative des espaces verts et de l'environnement (règlement de la commission consultative du 17 janvier 2007).»

Art. 2. – La commission sera complétée dès l'acceptation du présent arrêté.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Rémy Burri

Le Président:

Thierry Piguët